

Chers adhérents

La décision suivante a été mise à l'ordre du jour de la réunion du comité directeur du 28/12/2024 et adoptée à l'unanimité de revenir aux dispositions antérieures, de faire effectuer 3 tirs obligatoires

pour les détenteurs de catégorie B sur l'année sportive en cours,

Cette disposition vous soumet pour obtenir un avis préalable (feuille vert) pour vos acquisitions ou vos renouvellements, La présidente n'engagera pas sa responsabilité si ces critères ne sont pas remplis,

Pour les primo accédant les dispositions restent inchangées c'est à dire 3 tirs espacés de 2 mois entre chaque tirs,

Calendrier des séances de tir Obligatoires Contrôlés

Samedi 08/02/2025

Samedi 08/03/2025

Samedi 12/04/2025

Samedi 10/05/2025

Samedi 14/06/2025

Samedi 12/07/2025

Samedi 13/09/2025

Samedi 11/10/2025

Samedi 08/11/2025

Samedi 13/12/2025